

DH | **LES**
SPORTS⁺

Voici où va l'argent de vos impôts

FINANCES PUBLIQUES

Le SPF Finances a créé un graphique qui synthétise la façon dont l'argent du contribuable est redistribué en Belgique.

Ceux qui ont déjà rempli leur déclaration fiscale cette année ont pu le découvrir. Après avoir fait l'exercice sur Tax-on-web, un graphique apparaît. Il explique à quoi servent les impôts et les cotisations sociales.

Sur 100 euros versés, combien vont aux pensions, à la Défense, à l'enseignement, à l'environnement, à la sécurité ou au chômage? Le graphique entend répondre à cette question.

■ Répartition

Selon le schéma du SPF Finances, les 100 euros d'impôts et de cotisations sociales versés par le contribuable seraient répartis comme suit. Les plus grands postes de dépenses seraient les pensions (21,40 euros), les soins de santé (14,80 euros) et l'environnement (11,70 euros).

Le reste de cette somme financerait l'invalidité et la maladie (7,20 euros), la gestion des administrations publiques (6,80 euros), la politique économique (6,70 euros), les transports (5,20 euros), les intérêts de la dette publique (4,30 euros), le chômage et l'exclusion sociale (4,20 euros), ainsi que l'aide

aux familles et aux enfants (4,00 euros).

Les proportions restantes se répartissent entre l'ordre et la sécurité publics (3,20 euros), la Défense (2,40 euros), la culture et les loisirs (2,30 euros), la recherche fondamentale (2,10 euros) et divers autres services (1,60 euro).

Les postes les plus dépensiers sont les pensions et les soins de santé.

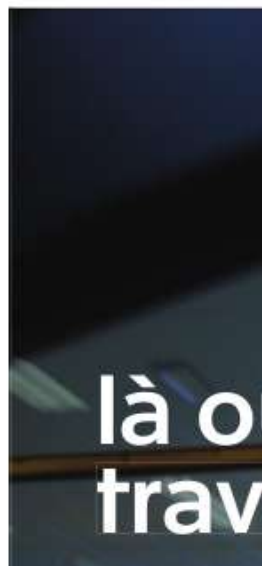
L'analyse de ce schéma offre des éléments de lecture sur les débats qui secouent la politique belge. Pour les partis écologistes, n'allouer que 2,10 euros sur 100 à l'environnement constitue un effort insuffisant. Pour le PTB, trop d'argent va à la Défense. Les partis du gouvernement fédéral actuel (N-VA, MR, Les Engagés, Vooruit, CD & V) estiment quant à eux que les proportions actuellement consacrées au chômage, aux administrations, à l'invalidité et à la maladie sont trop élevées. L'Arizona prévoit en revanche une hausse des dépenses pour la Défense ainsi que pour l'ordre et la sécurité publics.

■ Décalage temporel

Si le graphique du SPF Finances permet de comprendre où va l'argent des contribuables, il souffre néanmoins d'un décalage temporel. La répartition telle que présentée actuellement sur MyMinfin semble se baser sur les données budgétaires de l'année 2025 (pour les revenus perçus en 2024).

En 2025, le montant des dépenses publiques s'élèverait à 348 milliards d'euros, tandis que les recettes culminaient à 314,7 milliards. Les réformes prévues par l'Arizona sont appelées à bouleverser cette répartition.

Gauvain Dos Santos



“Shame on you” : le débat sur les pensions démarre dans le chaos

RÉFORMES DE L'ARIZONA

La Chambre a une nouvelle fois été le théâtre d'une sacrée prise de bec. Les invectives ont volé sur le fait que le règlement était piétiné.

La Chambre a une nouvelle fois été le théâtre d'un débat intense portant sur des questions procédurales plutôt que sur le fond. Réunis en plénière, les parlementaires devaient débattre de la réforme des pensions, un texte de 1323 pages qui avait déjà été renvoyé devant le Conseil d'État le 12 mai dernier.

À l'entame de la séance, l'avis du Conseil n'était pas encore disponible. Un retard expliqué par la taille du document à analyser et l'ampleur des changements qu'il implique pour la société, a fait valoir Kim De Witte, député PTB. Ce dernier a dès lors demandé de laisser davantage de temps à l'institution pour rendre un avis circonstancié.

Le chef de groupe du PS, Pierre-Yves Dermagne, a également demandé d'attendre l'avis bilingue du Conseil d'État avant d'entamer les débats sur la réforme des pensions. Vincent Van Quickenborne (Anders), également dans

l'opposition, a marqué son accord. À cet instant, les mines des députés de la majorité ont commencé à s'assombrir à l'idée de voir l'une de leurs plus importantes réformes accuser un nouveau retard.

■ Pas de quorum

Le président de la Chambre, Peter De Roover (N-VA), a alors fait voter la de-

mande de renvoi au Conseil d'État. Cette demande n'ayant pas recueilli les 50 voix nécessaires, elle n'a pas été retenue. Le président de l'assemblée a ensuite soumis au vote la possibilité de lancer les débats sur la réforme des pensions sans attendre l'avis du Conseil d'État. Et c'est là que les choses ont pris une tournure chaotique.

Toute l'opposition s'est levée d'un seul bloc, comme cela s'était déjà produit par le passé lors d'un vote sur la loi-programme. Les votes ont été comptabilisés : 73. Le

quorum n'était pas atteint puisqu'il aurait fallu 76 voix pour poursuivre. Il manquait, une fois de plus, des voix de la majorité... sauf que celle-ci a avancé un nouvel argument. Puisque de nombreux députés étaient encore physiquement dans l'hémicycle – non pas assis, mais dans les alcôves – le quorum était atteint, a affirmé le président de la Chambre. “Vous êtes encore là”, s'est exclamé Georges-Louis Bouchez, président du MR, à l'intention des députés présents derrière les colonnes.

■ “Shame on you”

Ces arguments ont fait bondir l'opposition, qui a accusé le président De Roover de piétiner le règlement de la Chambre. “Shame on you!”, a répété Alexia Bertrand, cheffe de groupe Anders. “Vous ne méritez plus d'être président!”, a envoyé Vincent Van Quickenborne. Le député Michel De Maegd (Les Engagés) a hurlé “Anders, liberaal circus” [“Cirque libéral”, Ndlr]. Le ton est monté. Peter De Roover a sorti son marteau pour demander un rappel à l'ordre.

Van Quickenborne :
“Vous ne méritez plus d'être président”

Sans trouver d'accord, les députés ont convenu de marquer une pause pour débattre, en conférence des présidents, de la manière de poursuivre – ou non – ces débats.

Dans l'après-midi, l'avis bilingue du Conseil d'État est arrivé. Les débats ont pu commencer. À l'heure d'écrire ces lignes, ils se poursuivaient encore.



■ Michel De Maegd a hurlé contre Vincent Van Quickenborne. © BELGA

Glatigny: “Les examens ont une importance cruciale”

ENSEIGNEMENT

Examen ou pas? C’est la question qui taraude les élèves et leurs parents. La ministre de l’Éducation a réagi.

Les syndicats ont prolongé le préavis de grève jusqu’au 10 juillet. Alors que la fin d’année approche, les élèves ont perdu plus ou moins d’heures de cours selon la mobilisation des professeurs. L’ombre des examens plane avec des inconnues: comment vont-ils s’organiser et comment la réussite sera décidée? “Faire grève est un droit et ne pas faire grève est aussi un droit”, a rappelé la ministre de l’Éducation Valérie Glatigny (MR) suite aux

questions de deux députées en séance plénière ce mercredi.

Les épreuves certificatives externes que sont le CEB (6e primaire), CE1D (2e secondaire) et CESS (6e secondaire) font l’objet d’un décret. Il est obligatoire de les organiser et seul le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles peut décider de les assouplir ou de ne pas les maintenir (comme en 2020 à cause du Covid). “C’est différent pour les examens internes qui sont de la liberté

des pouvoirs organisateurs. Il y a une certaine latitude”, a précisé la ministre.

La libérale ne prévoit pas d’intervenir pour le moment. Une circulaire a été envoyée en décembre dernier aux profs pour rappeler leurs droits et leurs devoirs. “Je tiens à remercier de tout cœur les enseignants qui restent mobilisés autour des apprentissages des élèves parce qu’on sait que nous sommes à un moment tout à fait particulier de l’année scolaire et que les examens ont une importance cruciale d’abord pour nos élèves et pour la qualité de leurs apprentissages”, a terminé Valérie Glatigny.

Le dernier commentaire n’a pas

plu à la députée Manon Vidal (PTB) qui estime que la ministre “met le chaos dans les écoles”. “J’ai une solution toute trouvée pour vous: vous retirez votre réforme et les jeunes passent leurs examens tranquillement, les profs gardent leur métier et tout va bien pour tout le monde!”

Le MR assure sa confiance en l’école pour “organiser au mieux les choses” mais ne cache pas ses craintes. “Ce sont les plus fragiles qui vont en payer le prix parce que ça nourrit le sentiment d’échec, le sentiment d’abandon et ça creuse les inégalités”, a souligné Diana Nikolic, cheffe de groupe MR.

Zhen-Zhen Zveny

Entre 9 et 19 queues de cheval nécessaires pour confectionner la queue du dragon !

MONS

C'est un travail minutieux qui est nécessaire pour permettre aux combattants de repartir avec le crin porte-bonheur.

Au Doudou, il est sans doute le personnage le plus attendu du week-end. Dès son apparition dans l'arène de la Grand-Place, le dragon du Lumeçon fait basculer Mons dans une ferveur unique. Star incontestable du combat, il attire tous les regards et déclenche immédiatement la ruée des spectateurs vers sa célèbre queue garnie de crin porte-bonheur.

À la fin du combat, entre 60 et 70% du volume de la queue a disparu.

Mais derrière cette figure emblématique du folklore montois se cache aussi un important travail de restauration et d'entretien. Car chaque année, le dragon sort marqué de son affrontement avec saint Georges. Les équipes de la régie doivent alors reboucher les trous laissés par le combat, répa-

rer sa mâchoire, replacer ses dents ou encore repeindre différentes parties du corps, des yeux et des narines.

■ Une structure vieillissante

Le dragon actuellement utilisé date de 1998. Une longévité qui commence à laisser des traces sur cette struc-

ture composée notamment de rotin et d'osier. Avec le temps, les matériaux sèchent et deviennent plus cassants, ce qui nécessite un entretien particulièrement minutieux et un véritable savoir-faire technique.

Sa queue, elle, est évidemment l'élément le plus sollicité durant le combat. Chaque année, elle doit être entièrement regarnie de crin noir. Celui-ci provient notamment d'abattoirs et de centres spécialisés qui revendent ce type de maté-

riaux en Europe et en Chine. Lorsqu'il est récupéré, le crin est encore fixé sur l'os. Un travail de préparation et de tannage est donc nécessaire avant de pouvoir l'utiliser.

Le procédé précis reste toutefois volontairement discret afin de préserver une part de magie autour du dragon. Une fois préparé, le crin doit être fixé de manière suffisamment solide pour résister à la foule... tout en pouvant être arraché durant le combat. Et la

foule ne fait pas dans la demi-mesure. Rien que pendant le Lumeçon, entre 60 et 70% du volume de la queue disparaît.

Car contrairement aux apparences, celle-ci n'est pas constituée d'une seule queue de cheval. Selon les volumes nécessaires et les races des chevaux utilisés, entre 9 et 19 queues peuvent être nécessaires pour composer celle du dragon. Trouver cette matière première devient d'ailleurs de plus en plus compliqué. Le nombre de chevaux abattus diminue et la régie a impérativement besoin de crin noir afin de respecter la symbolique du combat.

Pour faire face, l'idée de teindre du crin a déjà été étudiée, mais les quantités de produit nécessaires rendraient l'opération bien trop coûteuse. Chaque année, les équipes doivent donc relever un véritable défi pour permettre au dragon d'entrer une nouvelle fois dans l'arène... avant que sa queue ne soit prise d'assaut par des milliers de mains tendues. Comme ce sera le cas dimanche.



■ Arracher le crin du dragon n'est possible que grâce à un précieux savoir-faire. © EDA

Desquesnes tranche sur le permis de Total

ECAUSSINNES

Recours validé pour l'entreprise et débouté pour le conseiller Ecolo, Arnaud Guérard.

A Ecaussinnes, le dossier TotalEnergies continue de faire des remous. Quelques mois après le renouvellement du permis unique du site pétrochimique, contesté tant par l'entreprise que par le conseiller communal écaussinnois Arnaud Guérard (Ecolo), le ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, François Desquesnes, a tranché. Une décision qui provoque aujourd'hui la colère de l'élu local, convaincu que la Région vient d'effacer une série de garde-fous environnementaux jugés pourtant nécessaires par sa propre administration.

**"Quelle honte !
Le ministre cède
aux exigences
de Total"**

En octobre dernier, le renouvellement du permis avait été assorti de plusieurs conditions renforcées, dans un contexte marqué par les pollutions polymères, les questions autour des PFAS et des critiques sur la gestion environnementale du site. Parmi ces obligations figuraient notamment la dépollution du site et du sous-sol, une étude d'impact sur les

cours d'eau environnants dans un délai d'un an, une période de sûreté de cinq ans pour évaluer les mesures mises en œuvre et le respect intégral des recommandations issues de l'étude d'incidences.

Des conditions que TotalEnergies avait contestées en recours, les jugeant trop contraignantes. Et selon Arnaud Guérard, le ministre Desquesnes a finalement donné raison, au moins en partie, à la multinationale.

"Quelle honte !", s'emporte le conseiller communal. "Le ministre Desquesnes cède aux exigences de TotalEnergies Petrochemicals et dispense la multinationale de conditions prévues pour protéger les riverains et l'environnement."

Pour l'élu Ecolo, ces mesures représentaient une avancée obtenue après "une mobilisation citoyenne importante" et "un travail de terrain long de plusieurs années". Il estime d'autant plus incompréhensible leur suppression que "l'administration régionale avait confirmé la nécessité de renforcer les conditions d'encadrement".

Autre point de crispation: le refus d'un comité d'accompagnement spécifique au site, demandé par Arnaud Guérard afin de

renforcer l'information des habitants. Ce dispositif, prévu par le Code de l'Environnement, devait réunir entreprise, autorités publiques et citoyens autour d'un dialogue régulier sur les impacts du site.

Pour Arnaud Guérard, le verdict constitue aujourd'hui "un retour en arrière déplorable". Mais l'élu promet de poursuivre la surveillance du dossier "dans l'intérêt des habitants".

■ "Gonflette politique"

De son côté, François Desquesnes dénonce de la "gonflette politique": "Arnaud Guérard fait preuve d'amnésie profonde. Il est administrateur chez IDEA qui gère le zoning. Il a été échevin de l'Environnement à Ecaussinnes. Il y avait par ailleurs une ministre Ecolo de l'Envi-

ronnement qui suivait le dossier lors de la précédente mandature. Et aujourd'hui, il vient jouer le chevalier blanc? Dans quel monde vit-on?"

Voilà pour la forme, qui témoigne un certain agacement chez le ministre. Mais sur le fond? François Desquesnes rejette toute idée de capitulation face à TotalEnergies. Le ministre insiste sur le fait que la décision s'appuie sur une procédure de recours classique, nourrie par des avis administratifs et techniques favorables, notamment en matière d'eaux, de bruit, de sécurité industrielle ou encore d'assainissement. Ce ne sont pas des décisions prises au doigt mouillé", résume-t-il en substance.

Le ministre conteste éga-

lement l'idée d'un démantèlement des garanties environnementales. "Les conditions n'ont pas disparu, elles ont été adaptées pour être plus proportionnées, applicables et juridiquement solides". Ainsi, concernant les rejets d'eau, le contrôle journalier reste imposé à l'entreprise, mais le prélèvement externe quotidien jugé excessif a été remplacé par des vérifications indépendantes périodiques. Même logique pour le bruit: le délai prévu pour une étude acoustique a été allongé afin de permettre un travail jugé plus crédible techniquement.

Quant aux pollutions polymères, point particulièrement sensible du dossier, François Desquesnes assure que les obligations sont maintenues. "Total demandait justement que certaines conditions soient revues. Cela n'a pas été suivi", affirme le ministre, qui défend un encadrement "robuste juridiquement" plutôt qu'une accumulation de contraintes susceptibles, selon lui, d'être fragilisées en recours devant le Conseil d'État. Enfin, concernant le comité d'accompagnement réclamé par Arnaud Guérard, il rappelle qu'une commission sécurité-environnement existe déjà à l'échelle du zoning et pourra intégrer les questions spécifiques au site pétrochimique.



■ Le dossier TotalEnergies continue de faire des remous. © BELGA

Malgré des progrès, toujours à la traîne sur l'emploi

HAINAUT

Une étude récente d'Acerta pointe la dernière place de notre province, tout en épinglant quelques signaux encourageants.

Longtemps plombé par les fermetures industrielles et un chômage structurel élevé, le Hainaut peine encore à rattraper les wagons du marché de l'emploi. La province reste celle où l'on travaille le moins en Wallonie, selon une analyse de l'expert RH Acerta basée sur les chiffres d'Eurostat. Derrière ce constat peu réjouissant, quelques signaux positifs apparaissent néanmoins : fin 2025, le taux d'emploi a légèrement progressé pour atteindre 65,3%, contre 64,3% un an plus tôt.

Une progression timide, qui ne permet toutefois pas encore au Hainaut de rejoindre la moyenne wallonne, établie à 67,9%, ni celle du pays, à 72,8%. Le constat reste donc contrasté : la province ferme toujours la marche, mais elle avance malgré tout.

Sur dix ans, l'évolution est d'ailleurs loin d'être anecdotique, avec une hausse du taux d'emploi de 12,6%.

"Le nombre de personnes qui ont ou n'ont pas d'emploi est une information pertinente. Après tout, un emploi est essentiel à l'indépendance financière et au bien-être mental", souligne Alain Barbier, directeur d'Acerta Hainaut, qui insiste également sur les effets collectifs d'un emploi durable, tant pour les finances publiques que pour la cohésion sociale.

Paradoxalement, le chômage augmente lui aussi.

Mais derrière cette amélioration globale, plusieurs voyants clignotent en orange. Le premier concerne les travailleurs de plus de 55 ans. Dans cette

tranche d'âge, le taux d'emploi recule de 3,2% en un an pour tomber à 48,1%. Il s'agit de la plus forte baisse observée parmi toutes les provinces du pays. Un chiffre qui place aussi le Hainaut loin derrière les moyennes belge (61,5%) et wallonne (54,7%).

Autre point d'attention : les personnes peu qualifiées. Leur taux d'emploi chute de 4,5% sur un an,

pour atteindre 40,1%. Là encore, le Hainaut reste sous les moyennes régionale et nationale. À l'inverse, les personnes hautement qualifiées affichent un taux d'emploi de 85,4%, creusant davantage l'écart entre profils qualifiés et moins qualifiés.

L'étude relève toutefois quelques signaux positifs. Le taux d'emploi progresse chez les hommes comme chez les femmes, même si

l'augmentation demeure nettement plus marquée du côté masculin. Chez les non-Belges également, l'évolution est favorable, avec un taux d'emploi en hausse à 60,4%.

Paradoxalement, le chômage augmente lui aussi légèrement, atteignant 8,6% dans la province, le niveau le plus élevé de Wallonie. Une contradiction seulement apparente, selon Alain Barbier : *"Si davantage de personnes se présentent sur le marché du travail, le nombre de personnes actives peut augmenter en même temps que le groupe des demandeurs d'emploi. Cela indique un marché du travail en mouvement. L'activation, le recyclage et une bonne adéquation entre l'offre et la demande sont essentiels dans ce contexte."*

Des chiffres qui montrent un marché du travail hennuyer en léger mouvement, sans encore effacer les écarts structurels qui continuent de distinguer la province du reste de la Wallonie...



■ La province reste la lanterne rouge. © (C) PHILIPPE DEVANNE

Grégoire Lallieu



Deux mortels en 6 mois : la trottinette pose question

Après le dramatique accident survenu le 8 mai au pont provisoire du chantier Capitte, le bourgmestre Jacques Gobert et le chef de zone Eddy Maillet ont reconnu, ce mardi au conseil communal, une hausse inquiétante des accidents impliquant des trottinettes électriques.

ARNAUD DUJARDIN

Le dramatique accident survenu le 8 mai dernier aux abords du pont provisoire installé dans le cadre du chantier du pont Capitte continue de susciter de nombreuses interrogations à La Louvière. Mardi soir, le conseiller Ibrahim Karagoz (PS) a interpellé le bourgmestre sur la sécurité du site et sur l'augmentation

des accidents impliquant des trottinettes électriques. Pour rappel, le drame avait coûté la vie à un homme de 62 ans après une collision frontale entre deux utilisateurs de trottinettes sur la passerelle provisoire. Un second conducteur, plus jeune, avait été blessé plus légèrement.

« Nous avons hélas connu deux accidents mortels avec des trottinettes ces six derniers mois », a confirmé Jacques Gobert, estimant toutefois que le pont provisoire est correctement aménagé. « La vitesse y est d'ailleurs limitée à 30 km/h », a-t-il souligné, rappelant également que, depuis le début des travaux de la chaussée Houtart, un seul sens de circulation automobile est autorisé.



Jacques Gobert déplore la hausse du nombre d'accidents. © D.C et S.P.



EN HAUSSE DE 30 %

Mais au-delà de ce drame précis, la Ville constate une augmentation importante des accidents impliquant des trottinettes électriques. Jacques Gobert s'est appuyé sur des chiffres de l'institut Vias pour illustrer cette tendance. « Le nombre d'accidents corporels impliquant au moins une trottinette électrique a augmenté d'environ 30 % en Belgique en un an », a-t-il expliqué.

À La Louvière aussi, les statistiques inquiètent. « En 2020, nous n'avions recensé que quatre faits. Depuis 2023, nous sommes en moyenne à quinze faits par an. Et pour l'année 2026, nous sommes déjà à douze faits en cinq mois », a précisé le bourgmestre.

Des chiffres qui ne concernent que les accidents nécessitant l'intervention de la police. Selon Jacques Gobert, les deux accidents mortels survenus récemment présentent un point commun. « Les usagers de trottinettes ont été confrontés à une situation soudaine générant un effet de surprise ne laissant que peu de possibilités pour réagir ».

« Vu le sens unique, un des deux usagers a voulu dépasser un véhicule, ne pensant pas que quelqu'un venait en face. Le problème, c'est qu'il s'agissait d'un autre utilisateur de trottinette », a ajouté le chef de zone. « Dans ce cas malheureux, c'était l'utilisateur protégé,

casqué, qui est malheureusement décédé. »

Les autorités reconnaissent également leurs difficultés à contrôler efficacement ces engins.

CONTRÔLES COMPLIQUÉS PAR L'UTILISATION D'APPLICATIONS

« Le cadre légal actuel est inadapté », a estimé Jacques Gobert. Certains modèles peuvent notamment modifier leur vitesse via une application mobile, compliquant fortement les contrôles policiers. « Même lorsqu'on procède au contrôle, si nous ne connaissons pas le dispositif utilisé, cela complique énormément les constatations. »

Face à cette situation, la Ville et la zone de police misent à la

fois sur la prévention et la répression. Une campagne de sensibilisation baptisée « Trotter avec style mais avec les règles » a déjà été lancée. Une autre sur la visibilité des usagers sera prochainement menée par l'Unité de sécurité routière. Côté répression, 34 P-V ont été dressés en 2024 et déjà 16 depuis le début de l'année 2026. Une quinzaine de trottinettes ont également été saisies ces dernières années. Jacques Gobert a enfin annoncé que des interpellations seraient adressées aux ministres compétents afin d'obtenir une clarification du cadre légal en matière de stockage et de destruction des engins saisis et d'homologation des contrôles, ainsi que davantage de moyens pour les contrôles. ■



« On peut modifier la vitesse de certaines trottinettes via une application. Cela complique nos contrôles »

Eddy Maillet
CHEF DE ZONE

NICOLAS GODIN CONFIRME LE DÉPART DE L'URLC DU STADE RAYMOND DIENNE

La Maison du Sport ne renouvellera pas la convention liant l'URLC au stade Raymond Dienne à Haine-Saint-Pierre. L'échevin des Sports Nicolas Godin l'a confirmé au conseil communal. Ce dernier justifie cette décision par une perte de confiance, des difficultés financières et des tensions entre clubs.

L'URLC devra bien quitter le stade Raymond Dienne à Haine-Saint-Pierre à l'issue de la saison. La Maison du Sport ne renouvellera pas la convention de mise à disposition du site pour la prochaine saison sportive. Seuls Athènes et l'US Centre occuperont le stade.

«Plusieurs éléments fragilisaient ces derniers mois la relation de confiance nécessaire à la poursuite de cette collaboration entre le club et la Ville», a expliqué Nicolas Godin. Parmi ces éléments, la Ville pointe «des difficultés financières importantes» rencontrées par l'URLC mais aussi «plusieurs dysfonctionnements dans l'organisation sportive, notamment au niveau des équipes de jeunes». L'échevin a insisté sur la priorité de la Ville: «Au-delà des résultats sportifs de l'équipe première, la priorité reste de soutenir un projet stable, structuré et durable, en particulier pour les jeunes de notre entité.»

Il a également rappelé que si une attestation avait bien été signée en janvier afin de permettre au club d'entamer les démarches administratives nécessaires auprès des instances du football, celle-ci précisait clairement que la Maison du Sport conservait la possibilité de mettre fin à cette mise à disposition avec un préavis de deux mois. Malgré le départ annoncé de l'URLC, les investissements prévus au stade Dienne seront néanmoins maintenus, ajoute l'échevin: «Le site conserve tout son intérêt pour le développement du football local et la pratique sportive à Haine-Saint-Pierre», a-t-il assuré. Parmi les travaux programmés figurent notamment la rénovation de l'éclairage du terrain principal ainsi que le renouvellement du terrain synthétique. L'échevin a toutefois précisé que ces importants travaux limiteront fortement l'utilisation des infrastructures la saison prochaine. Concernant l'occupa-



Nicolas Godin (PS), échevin des Sports © D.R. et S.P.

tion future du site, il a confirmé que le club d'Athènes d'Haine-Saint-Pierre continuerait à évoluer au stade Dienne.

DES TENSIONS ENTRE CLUBS

«Concernant l'US centre, il est exact que le nouveau club débutera bien en P4. Toutefois, ses responsables ont également exprimé leur volonté de développer progressivement une école de jeunes. Plusieurs équipes de catégorie d'âge sont déjà inscrites. Pour la ville,

c'est cet aspect qui est évidemment essentiel.»

La Ville assure enfin que sa volonté initiale était de permettre une cohabitation entre les différents clubs présents sur le site. «Cette possibilité nécessitait toutefois une coordination constructive et apaisée entre les différentes parties concernées», a expliqué l'échevin. Mais «des tensions sont apparues entre les clubs» ces derniers mois, rendant cette perspective impossible.

Concernant l'avenir de l'URLC, la Ville reconnaît ne disposer actuellement d'aucune autre infrastructure communale susceptible d'accueillir le club. «Certaines pistes privées ont été évoquées avec les responsables, mais il revient désormais au club lui-même de poursuivre les démarches», a précisé l'échevin.

UNE SAISON DE TRANSITION

La question des jeunes affiliés à l'URLC reste en suspens: «Tout transfert éventuel vers un autre club nécessite l'accord du club actuel conformément aux règlements en vigueur», a rappelé l'échevin, espérant «qu'un dialogue constructif pourra avoir lieu dans l'intérêt des jeunes joueurs». Et de conclure en qualifiant la prochaine saison de «saison de transition», tout en espérant qu'une solution puisse être trouvée à moyen terme «surtout pour les jeunes qui sont attachés à ce club». ■

LA LOUVIÈRE RÉDUIT DE 10 % LES SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS FOLKLORIQUES

La diminution de 10 % des subsides accordés aux sociétés folkloriques a suscité un vif débat mardi soir au conseil communal de La Louvière. La majorité invoque les contraintes du plan Oxygène.

La réduction des subsides accordés aux sociétés folkloriques et carnavalesques a animé les débats mardi soir au conseil communal de La Louvière. Le conseiller PTB Alain Clément a dénoncé une mesure qu'il juge injuste envers le folklore louviérois. Il regrette une économie « dérisoire » à l'échelle du budget communal. Selon lui, cette réduction représente un total de 2.260 euros, les subsides passant de 45.442,5 euros en 2025 à 43.183 euros en 2026. « Pour nos sociétés folkloriques, qui doivent déjà faire preuve d'imagination pour obtenir des rentrées financières, cela représente beaucoup », a-t-il insisté. Le conseiller a également rappelé l'augmentation constante des coûts liés au folklore, notamment les costumes, les chapeaux ou en-

core les prestations des louageurs. Face à ces critiques, l'échevin des Finances Olivier Destrebecq (MR) a reconnu que cette décision n'avait pas été prise « de gaieté de cœur ». « Si le



« Une économie dérisoire à l'échelle du budget communal »

Alain Clément
CONSEILLER PTB

collège avait pu faire ce qu'il souhaitait, il aurait non pas diminué, mais multiplié les subsides », a-t-il affirmé, rappelant l'importance du folklore dans la vie locale. « C'est un moment de convivialité, de rassemblement, un outil social extraordinaire. » Mais l'échevin a surtout insisté sur les contraintes imposées par le plan de gestion communal : « Le plan Oxygène nous impose de faire ce que nous n'avons pas forcément envie de faire », a-t-il expliqué. Selon lui, l'effort demandé touche l'ensemble des acteurs soutenus par la Ville. « Les ASBL, les fabriques d'église, les partenaires de la commune sont concernés par des efforts à réaliser », a-t-il rappelé. Le conseiller LEA Loris Resinelli a, de son côté, indiqué comprendre la logique d'effort collectif imposée par la si-



« On aurait préféré les multiplier » déclare Olivier Destrebecq. © D.C.

tuation budgétaire. Son groupe s'est toutefois abstenu, dénonçant une différence de traitement entre les sociétés du centre-ville et celles des villages. Selon lui, les arguments historiques justifiant des montants différents ne correspondent plus à la réalité actuelle des

carnavals. Il a notamment évoqué l'augmentation des coûts des groupes musicaux également dans les carnivals de village ainsi que les difficultés financières liées à la disparition progressive des cafés. Au moment du vote, le PTB et LEA se sont abstenus. ■

« Les ALE ne doivent pas disparaître »

Le conseil communal de Manage a adopté une motion du PS contre la disparition annoncée des ALE, jugées essentielles pour l'accompagnement local des demandeurs d'emploi.

JOHANNE TINCK

Le conseil communal de Manage s'est prononcé sur une motion introduite par le groupe PS concernant la réforme structurante de l'accompagnement des chercheurs d'emploi et, plus particulièrement, la disparition annoncée des agences locales pour l'emploi (ALE). Par cette motion, les socialistes ont souhaité exprimer leur opposition ferme à la fermeture des antennes locales de mise à l'emploi et rappeler l'importance d'un accompa-



C'est Régis Ryadi qui a présenté la motion au conseil. © J.T et DR

gnement de proximité assuré en partenariat avec les communes, les CPAS, les opérateurs de formation et les services publics de l'emploi. Le texte demande au gouvernement compétent de renoncer à cette décision et de garantir le maintien d'un service public de l'emploi accessible, humain et ancré localement.

La motion prévoit également que la commune de Manage soutienne toutes les initiatives visant à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le territoire communal. Enfin, le Collège communal est mandaté pour transmettre cette motion au gouvernement, aux parlementaires concernés ainsi qu'aux directions régio-

nales du service public de l'emploi.

Lors du vote, tous les conseillers de l'opposition même ceux de la liste « Les Engagés&UPM » se sont abstenus, à l'exception d'Annie Cotton, cheffe de file « Les Engagés&UPM », qui a voté contre le texte. La conseillère communale a estimé que les travailleurs ALE « travaillent comme des esclaves », plaidant pour une revalorisation du système telle qu'envisagée par le gouvernement fédéral, avec une rémunération portée de 4 à 6 € de l'heure, mais limitée à six mois maximum. Annie Cotton a également évoqué des évaluations trouvées sur Internet, prouvant selon la conseillère que celle-ci manquait de dynamisme. Le bourgmestre Bruno Pozzoni (PS) lui a répondu que de nombreuses personnes

concernées étaient satisfaites par ce complément de chômage. Il a également précisé que c'est le citoyen manageois qui l'intéressait et non les notes sur internet. Il a surtout insisté sur les difficultés qu'engendrerait la délocalisation des services pour les demandeurs d'emploi mana-

Une motion qui s'oppose fermement à la fermeture des ALE

geois, qui devraient alors se rendre à Binche ou encore dans le Brabant wallon pour bénéficier d'un accompagnement. « Pouvoir bénéficier d'une aide pour la réalisation de CV à proximité ou pour différentes démarches administratives à proximité est capital pour les demandeurs d'emploi », a-t-il conclu. ■

LE SÉNAT, CÔUTEUX SYMBOLE D'UN AUTRE TEMPS ET THÉÂTRE DE MARCHANDAGES DE BAS ÉTAGE

Promis à la disparition dans l'accord de l'Arizona, le Sénat semble plus fragilisé que jamais. Sa suppression, loin d'être acquise, permettrait une économie de près de 50 millions et, surtout, une simplification institutionnelle.



GASPARD GROSJEAN

Rédacteur en chef adjoint

Ah, le Sénat. Cette vénérable institution, pilier fondateur de notre système parlementaire dit du « bicaméralisme »... mais que l'on aimerait tant voir disparaître aujourd'hui ! Enfin, « on », du moins une bonne partie du spectre politique. Sa suppression est clairement dans l'accord de gouvernement de l'Arizona, on sait que les extrémistes du Vlaams Belang le veulent aussi, et des partis d'opposition comme Ecolo-Groen ou Anders (ex-VLD) suivront a priori.

GRAND MARCHANDAGE

Une affaire conclue, dès lors ? Pas si simple ! Le processus reste plus incertain que jamais. Cela nécessite, en tout, pas moins de huit votes, que ce soit au Sénat en tant que tel ou à la Chambre, dont plusieurs à majorité qualifiée dite des 2/3. A priori, au-delà des cinq partis de la majorité fédérale, le jeu pourrait vite être plié.

Mais ça, c'est en théorie. Car l'accord de majorité est clair : cela doit se faire sans le soutien des extrêmes,

comprenez d'extrême droite (le Vlaams Belang) comme d'extrême gauche (le PTB). On l'aura compris, c'est là que le soutien du PS pourrait — le conditionnel est de rigueur — être essentiel. Sauf qu'au PS, on a du mal à lire une ligne claire sur le sujet.

À la base, les socialistes veulent un grand marchandage avec un sujet qui n'a rien à voir, en l'occurrence l'élargissement et l'inscription du droit à l'avortement à 18 semaines dans la Constitution. Ce qui n'a pas manqué de provoquer l'ire du Premier ministre Bart De Wever ce mardi en commission « Constitution » de la Chambre. « Jamais, je ne jouerai à ce jeu-là. Mêler les thèmes bioéthiques, comme un marchand de tapis, contre le Sénat, est un deal inacceptable », a ainsi lâché le chef du gouvernement.

Alors, chacun avance évidemment ses arguments. Mais sur le fond, Bart De Wever a-t-il tort ? Les grands sujets de société et éthiques nécessitent en effet des débats plus apaisés, une recherche d'un certain consensus... Aussi noble et essentielle soit la requête des socialistes francophones, qui plus est dans une Belgique qui peut s'enorgueillir d'être en avance sur ces questions, faut-il en



Bart De Wever qualifie le Sénat de « symbole du gaspillage de l'argent public ». © Montage SI

faire une simple variable d'ajustement à une mesure destinée, in fine, à simplifier le paysage institutionnel et à, en réalité, acter un état de fait ?

45 A 50 MILLIONS ÉCONOMISÉS

Car, très franchement, ce n'est plus audible aujourd'hui de chercher mille et une excuses pour laisser voter l'institution. Ressortir à chaque fois des arguments du style « c'est un lieu de réflexion », « un endroit de discussions entre les différentes régions et communautés », etc., c'est léger. Très léger. Trop léger. Bart De Wever a un avis très tranché à ce sujet : « C'est

devenu une institution totalement inutile, le symbole du gaspillage de l'argent public : basta la commedia ! » On a en effet l'impression que certains passent plus de temps à tenter de justifier son existence qu'à réfléchir soit à une refonte complète de la « chambre haute », soit à acter sa suppression. Le Sénat, c'est un coût qui oscille entre 45 et 50 millions d'euros par an. Ce n'est donc clairement pas là que l'on trouvera les milliards nécessaires au budget de l'État. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'attacher à ce qui illustre aujourd'hui le millefeuille institutionnel qu'est notre pays.

En cas d'accord, ce qui est donc loin d'être acquis, on l'aura compris, le Sénat sera amené à disparaître en 2029, lors du renouvellement de la Chambre et des parlements régionaux opérés à l'issue des prochaines élections.

Et comme un problème ne vient jamais seul, il faudra aussi régler la question de la représentation germanophone le cas échéant. En effet, le Sénat est aujourd'hui la seule assemblée fédérale où celle-ci est garantie. À la Chambre, elle dépend du résultat électoral dans la province de Liège, et donc de la volonté d'un parti politique de placer un germanophone en ordre utile. ■



Christie Morreale et Valérie De Bue pas vraiment d'accord... (© Montage SI (Belga, iStock))

Baisse des droits d'enregistrement : MR et PS s'écharpent sur les chiffres et le bilan de la mesure

La bagarre continue de faire rage entre les deux grands partis wallons autour de l'une des mesures phares prises par le gouvernement Dolimont.

BENOÎT JACQUEMART

Le groupe MR au parlement wallon (dans la majorité) vient de réaliser un premier bilan de la réforme des droits d'enregistrement en Wallonie. Un bilan que le MR juge sans surprise très positif. Rappelons que cette réforme ramène les droits d'enregistrement de 12,5 à 3 % pour l'achat d'une « habitation propre et unique ». C'est-à-dire l'habitation où on vit, qui ne doit pas être une deuxième résidence ou une deuxième propriété. Public visé : les jeunes et les jeunes couples désirant devenir propriétaires. Mais pas seulement eux puisque le but était aussi de « stimuler le marché immobilier ».

OBJECTIF ATTEINT

Pour le MR, l'objectif est atteint puisque, depuis la réforme de ces droits d'enregistrement, on a constaté 23 % d'achats immobiliers en plus en 2025 par rapport à 2024. « La réforme a redynamisé tous les types de biens : maisons mitoyennes et semi-mitoyennes (+12,7 %), maisons 4 façades (+32,5 %), appartements (+39,5 %) », dit en substance le MR du parlement wallon. « Environ 40 % des transactions concernent des biens d'un montant maximal de 200.000 euros, ce qui montre que la réforme soutient largement l'accès à la propriété. »

Quant à l'augmentation constatée des prix des biens (+5,7 %), elle s'explique aussi, pour le MR, par un « changement de comportement des acheteurs qui visent des biens de meilleure qualité. C'est une réforme qui a toujours été défendue par le MR. Elle est notamment importante en Brabant wallon en termes d'accès à la propriété et au crédit, avec une mise de départ

”

« Sur le long terme, ce ne sera pas coûteux, ce n'est pas un cadeau fiscal »

Valérie De Bue
CHEFFE DE GROUPE MR

plus faible », dit Valérie De Bue, cheffe du groupe MR au parlement wallon, élue à Nivelles. « Il est aussi important de noter la hausse des transactions. C'est important pour les jeunes, il y avait une attente. » Mais est-ce que cette réforme ne coûte pas cher au budget régional ? « Elle est neutre budgétairement à l'horizon 2029-2030 », avance Valérie De Bue. « On voit aussi son importance et son utilité entre autres dans la vitalité du marché immobilier. Sur le long terme, ce ne sera pas coûteux. Et ce n'est pas un cadeau fiscal. Un autre but est aussi d'avoir un message clair par

rapport à la Flandre, qui a réagi à notre réforme en diminuant son taux à 2 % ».

LE PS À BOULETS ROUGES

Le PS wallon est loin d'être convaincu par le triomphe des Bleus. Tout d'abord, quand le MR parle de neutralité budgétaire en 2029, 2030, le PS parle plutôt de 2040. Ensuite, « la part des biens de moins de 200.000 euros a reculé dans les ventes », dénonce Christie Morreale, cheffe de file des socialistes au parlement wallon. « On est passé de 64 % des ventes en 2024 à 56 % en 2025. Alors que les biens de plus de 500.000 euros sont passés de 3,8 à presque 6 % ». De plus, la baisse des droits a « fait augmenter les prix, de près de 18 % pour une maison médiane, de 8,6 % pour un appartement. » Pour le PS, non seulement l'augmentation des prix a absorbé tout ou partie de la baisse des droits d'enregistrement mais sur certains biens, il y a même une perte. Quant à l'âge des acquéreurs d'une première habitation, « il était de 39,3 ans avant, il est de 39,3 ans aujourd'hui. Ça n'a pas changé ! La part des 18-25 ans a reculé pour les maisons », dit M^{me} Morreale. Conclusion de la socialiste : « Il n'y a pas de rajeunissement des acheteurs, le coût est plus élevé, ça plombe le budget jusqu'à 2040. L'objectif était louable mais c'est un échec ! » ■

EXCLUSIF DES DIZAINES DE MILLIERS DE WALLONS PRODUISENT... ZÉRO KILO DE DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS PAR AN

Suite à une réponse du ministre wallon de l'Environnement, nous apprenons que 6 à 7 % des ménages ne déposent jamais de déchets résiduels dans leur poubelle à puce.



PIERRE
NIZET

Journaliste

C'est Caroline Cassart qui a posé la question au ministre wallon de l'Environnement Yves Coppieters. La députée-bourgmestre MR d'Ouffet, une paisible commune de la province de Liège, a en effet appris qu'une septantaine de ménages ne comptabilisaient aucun kilo dans leur conteneur à déchets ménagers. « Or, ils paient la taxe déchets comme l'ensemble des citoyens », indique la députée wallonne qui voulait connaître l'ampleur du phénomène sur le territoire wallon.

La réponse d'Yves Coppieters l'a étonnée. Environ la moitié des communes (133 sur les 261) collectent les déchets ménagers résiduels en porte à porte via des conteneurs. « Les intercom-

munes BEP et Idelux n'ont pas accès aux données individuelles de collecte car les puces sont gérées directement par les communes », souligne le ministre (Les Engagés).

Les 78 communes restantes, gérées par les intercommunales Tibi, InBW et Intrabel présentent un pourcentage moyen de 6 à 7% de ménages dont le conteneur ne contient aucun déchet. En fait, constate la députée Cassart, 84 communes disposent de données exploitables, représentant une population de plus d'un million d'habitants. « Ce phénomène est donc loin d'être marginal et il concernerait 60.000 Wallons dans les communes disposant de données exploitables ».

LES SALES PRATIQUES

Le fait de ne pas produire de déchets ménagers résiduels n'est évidemment

pas un délit. La bourgmestre d'Ouffet le concède, il peut s'agir de logements inoccupés dont le propriétaire continue de payer la taxe déchets. C'est le cas de certaines personnes âgées parties vivre en maison de repos. Cela peut concerner aussi des résidences secondaires où les propriétaires reprennent leurs déchets avec eux. « Cela peut être aussi le cas de gens qui, effectivement, n'ont pas de déchets résiduels car ils compostent et recyclent tout ».

Mais, elle en est convaincue et le ministre aussi, entre 6 et 7%, cela fait tout de même beaucoup. De nombreux bourgmestres le déplorent, et leurs concitoyens aussi : combien de déchets ménagers privés ne sont-ils pas jetés dans les poubelles publiques (NdIR, ce qui est interdit) ? Sans parler des déchets que l'on brûle pour s'en débarrasser ou qu'on abandonne le long des routes ou dans les bois ? « Tout cela pénalise la collectivité et reporte les coûts sur l'ensemble des citoyens. D'un point de vue environnemental, nous devons aussi prêter attention

aux comportements à sanctionner, comme les dépôts sauvages et les citoyens qui brûlent leurs déchets ».



« Ce phénomène est donc loin d'être marginal : il concernerait 60.000 Wallons dans les communes disposant de données exploitables »

Caroline Cassart
DÉPUTÉE WALLONNE MR

Caroline Cassart insiste sur le fait que sa démarche n'a pas le but de stigmatiser les gens mais est motivée par un souci d'ordre environnemental. « Aux gens qui ont zéro kilo de déchets ménagers résiduels, les communes ont le droit

de demander ce qu'ils font avec leurs déchets. Et de leur rappeler qu'ils ont, de toute manière, payé la taxe. Chez nous, elle était de 170 euros. Ils ont droit à un forfait de 40 kilos par an ».

À SERAING, ON VERBALISE

La septantaine de ménages concernés a donc reçu une lettre de la commune pour dévoiler leur secret. Cette pratique existait déjà à Seraing où près de... 2.500 ménages « zéro déchet » ont été identifiés. Dans l'édition de la Meuse du 20 avril, Rudi Rulli expliquait qu'un courrier leur avait été envoyé. « On leur demande de justifier la situation. Certains ont des explications valables, comme une démarche 'zéro déchet'. Mais d'autres sont clairement en infraction. L'objectif n'est pas d'emblée de sanctionner mais de remettre les gens dans le système. Trois mois plus tard, on va revoir leur dossier. Si rien ne change, alors là, il y a verbalisation », expliquait ainsi l'inspecteur principal de police responsable de la section « Green Team » de Seraing. ■

DELFERIÈRE : « ON AVAIT TOUTE LA PROVINCE DERRIÈRE NOUS »

Dans une ambiance de fête, le manager des Carriers n'a pas caché son émotion au terme de la victoire à Naninne.

CÉDRIC MARTIN

Quand le coup de sifflet final a retenti à Naninne, toute la frustration accumulée ces dernières semaines a laissé place à une immense délivrance dans le camp sonégien. Au bout du bout de leur saison, les Carriers ont enfin décroché cette montée en D3 FFA qui leur avait échappé à deux reprises auparavant.

« Ce qui fait plaisir, c'est qu'ils obtiennent enfin ce qu'ils méritent. Parce que cette saison a été fantastique », soufflait Sébastien Delférière, directeur sportif de Soignies Sports, alors que les joueurs l'arrosaient déjà de bière en pleine interview.

Le dirigeant sonégien tenait surtout à rappeler que cette accession venait récompenser l'ensemble du parcours des Carriers, longtemps leaders du championnat avant de voir le titre leur échapper lors de l'ultime journée.

« Ce qui est dommage, c'est que si on avait perdu aujourd'hui (dimanche), beaucoup auraient parlé de saison ratée. Pourtant, au départ, notre objectif, c'était simplement d'at-

gueule, mais ce groupe est vachement solide. »

Cette montée, Delférière la voit aussi comme une victoire dépassant le simple cadre du club sonégien. Les jours précédant la rencontre, les messages de soutien venus des quatre coins du Hainaut se sont multipliés.

”

« On a pris une claque dans la gueule, mais ce groupe est vachement solide »

Sébastien Delférière

DIRECTEUR SPORTIF DE SOIGNIES

« Franchement, ça nous a énormément touchés. On a reçu des messages de partout. Du Pays Blanc, de Néchin, de Molenbaix... donc de tous nos concurrents directs. Des gens de Jemappes nous ont encore envoyé des messages pendant la semaine pour qu'on fasse le job. On avait vraiment toute la province derrière nous. »

Pour lui, cette accession a donc une portée plus large.

une petite erreur qui leur permet de revenir dans le match. Mais honnêtement, avec tous les points que Mathias nous a gagnés cette saison, toutes les balles qu'il nous a sauvées, je pense qu'on ne peut pas lui en vouloir. On va dire que c'était juste pour le suspense. »

Le manager soulignait d'ailleurs les performances de deux cadres majeurs de cette montée. « On a encore eu un grand Janssens et un grand Seggour. Et c'est pour ça qu'ils méritent aussi le titre de meilleurs joueurs de P1. Ils ont justifié tout le bien que tous les clubs ont pensé d'eux pendant cette saison. »

PLACE À LA FÊTE... PUIS AU CHANTIER D3

Dimanche soir toutefois, personne ne voulait encore penser à la saison prochaine. À Soignies, l'heure était d'abord aux célébrations.

« C'est la Pentecôte, donc c'est tout ce qui compte pour le moment », souriait Delférière. « On va profiter, bien fêter ça, puis on verra ensuite. »

Le club a néanmoins déjà com-

« On avait déjà commencé à préparer la saison prochaine, on a déjà fait trois transferts (NDLR : Daniel Dipa de Saint-Symphorien, Yuri Mercier de Mons B et Massimiliano D'Erri de Gosselies). On va revoir un petit peu avec les joueurs qui hésitaient encore, ce qu'ils vont faire. Nous, on a encore le temps, on est toujours à la recherche d'un gardien, puisque Mathias nous quitte pour Manage... Mais peut-être que si Manage voit les images, il n'aura plus envie et que Mathias restera chez nous », plaisantait le manager, avant de reprendre. « Plus sérieusement, il y a plusieurs gardiens

libres sur le marché. On analysera bien les choses. On ne voulait prendre aucune décision avant de savoir si on jouait en P1 ou en D3. Maintenant c'est sûr, on joue en D3, donc on va commencer à finaliser les choses. »

Côté prolongations, de nombreux membres du staff ont déjà été confirmés. Ainsi, Sébastien Wouters (T1), Erwin Zeerards (T2), Laurent Menti (entraîneur gardien), François Maillieux (kiné), Raphaël Moermans (délégué), Luca Janssens, Antoine Paillot, Arnaud Lebrun, Milan Lucas et Nicola Belfiore, Ray-J De Vuyst, Noa Michiels, Darryl Mukendi, Adessio Carriero, Tristan Valcke, Mirko Mszanecky, William Piret, Max Bouillet seront toujours sonégiens la saison prochaine. Les prolongations de Florent Desmecht et Jordan Florue ne sont qu'une question d'officialisation mais seront prochainement annoncées également. Les seuls départs actés jusqu'ici sont

ceux de Janssens (Manage) et Seggour (Bracqugnies). ■



teindre le tour final. Et encore, c'était un objectif interne. » Malgré les désillusions successives, Soignies n'a jamais sombré mentalement. « On perd le championnat à la dernière journée, puis on rebondit directement contre Néchin. Ensuite, contre Jemappes, ça se joue aux tirs au but alors qu'à 1-0, on touche deux fois la barre. On aurait pu croire que le groupe allait s'effondrer après ça... Mais il a encore montré énormément de caractère. »

TOUT LE HAINAUT DERRIÈRE LES CARRIERS

Et le manager de résumer la résilience de son équipe avec une formule forte : « On a encore pris une claque dans la

« Bien sûr, c'est une victoire de Soignies, mais aussi quelque part une victoire du Hainaut. Et on remercie sincèrement tous les clubs pour leur soutien. »

« ON NE PEUT PAS EN VOULOIR À MATHIAS »

Sur le terrain, les Carriers ont pourtant encore dû souffrir avant de pouvoir savourer. « On commence très bien le match avec le but de Seggour. Puis Max (Bouillet) nous fait un cadeau tombé du ciel juste avant la pause avec un goal exceptionnel pour faire 0-2 », rappelait Delferrière.

Mais Soignies s'est ensuite compliqué la tâche tout seul en relançant Naninne au retour des vestiaires. « On fait

mencé à préparer son accession en D3 FFA.



Sébastien Delferrière était aux anges, dimanche. © C.F.

LE SOIR

Le casse-tête des tenues scolaires en pleine canicule

Récrés à l'ombre, classes aérées, élèves autorisés à boire en classe... Face aux fortes chaleurs, les écoles belges commencent à s'organiser. Mais sur les vêtements, le thermomètre fait encore grimper les tensions.



inadapté pour moi? Nous n'avons peut-être pas la même compréhension du concept.» A ses yeux, des formulations comme « tenue de vacances » ou « tenue de week-end » ont au moins le mérite d'être plus parlantes.

Derrière le débat sur les bretelles et les genoux visibles, il y a aussi une vraie question de santé et de confort thermique. Et là, les recommandations sont assez simples.

L'Aviq - l'Agence wallonne pour une vie de qualité - rappelle que les enfants sont plus vulnérables aux fortes chaleurs, leurs mécanismes de régulation de la température étant encore immatures. Les vêtements jouent donc un rôle concret dans la manière dont le corps supporte la chaleur.

« Les vêtements amples favorisent la circulation de l'air et permettent une meilleure évaporation de la transpiration », explique Lara Kotlar, porte-parole de l'institution. Les matières légères et respirantes comme le coton ou le lin sont recommandées, contrairement aux tissus synthétiques qui retiennent chaleur et humidité.

Et entre short et pantalon léger? Le short est « plus efficace pour la circulation d'air et laisser la chaleur s'évacuer », poursuit-elle. Un pantalon léger, en lin ou en coton fluide, peut rester confortable s'il est ample. Les deux sont acceptables, mais le critère clé reste la légèreté et l'ampleur.»

Même logique entre tee-shirt et débardeur. « Le tee-shirt léger est un bon compromis entre protection et respirabilité. Le débardeur est plus ventilé, donc plus efficace contre la chaleur. Mais tout dépend du cadre scolaire et du confort individuel.»

L'Agence rappelle toutefois que les vêtements ne sont qu'un élément parmi d'autres : hydratation, accès à l'eau, limitation des activités physiques, aération des locaux et zones ombragées deviennent désormais des enjeux très concrets pour les écoles belges. La question n'est probablement plus de savoir si elles devront s'adapter aux fortes chaleurs. Mais plutôt à quelle vitesse.

JULIE HUON

Chers parents, tou va bien a lécole. Les chères en plastic on fondu mès nous, on raiziste ! » Les écoles s'adaptent comme elles peuvent aux fortes chaleurs des derniers jours, mais derrière les ventilateurs de fortune, les gourdes bien remplies et les récréations à l'ombre, une autre question chauffe les esprits : faut-il vraiment continuer à interdire débardeurs, shorts et robes à bretelles quand il fait 35 degrés dans les classes ?

L'Institut Saint-Joseph de Florennes a récemment tenté un exercice d'équilibriste sur Facebook. Dans un long message « Alerte chaleur », l'école secondaire détaille les mesures prises pour protéger les élèves : réfectoire ouvert pendant les récréations pour éviter la cour en plein soleil, autorisation de boire en classe... Mais vient ensuite le chapitre vestimentaire.

« Notre école reste un lieu de travail », rappelle l'établissement. « Même en période de chaleur, une tenue adaptée au cadre scolaire est demandée. Les vêtements légers et les matières comme le coton sont à privilégier. Mais, comme le prévoit notre règlement d'ordre intérieur, les tenues de vacances ne sont pas autorisées. » Soit, comme l'indiquent de petits pictos : pas de crop tops, de tops à bretelles, de shorts hawaïens, de tenues trop légères ou inadaptées.

De quoi faire bondir certains parents. « Et donc, toutes les femmes qui travaillent ne mettent jamais de tops à bretelles, ni de jupes courtes, ni de décolletés, les hommes jamais de shorts. Désolée mais vous vivez à quelle époque ? », réagit une mère courroucée sous la publication. L'école lui répond poliment que le règlement d'ordre intérieur a été accepté lors de l'inscription.

Oui mais voilà : quand le règlement a été signé, il ne faisait peut-être pas 35 degrés. « Ces questions reviennent à chaque passage d'une canicule », constate Ufapac, l'Union francophone

des associations de parents de l'enseignement catholique. Son secrétaire général et porte-parole, Bernard Hubien, estime surtout qu'il faut arrêter d'improviser dans l'urgence.

« Décider devant la situation, c'est plus compliqué que si on l'a réfléchi en amont », explique-t-il. « Pour nous, ce genre de choses doit être discuté en conseil de participation. » Où, autour de la table, siègent, à nombre égal, des représentants et représentantes de la direction, des enseignants, des parents et - dans le secondaire - des élèves, avec entre trois et six membres par catégorie. « Ça permet une discussion et

Certaines écoles n'acceptent pas le port du top à bretelles. © AFP

une réflexion communes. Il faut réfléchir à la tenue vestimentaire en général, parce qu'on n'est pas à l'école comme on est en week-end. Mais il faut aussi prévoir ces passages exceptionnels.»

Le mantra : légèreté et ampleur

Car entre le crop top de plage et la simple robe légère, il existe évidemment toute une zone grise. Bernard Hubien pointe le flou de certaines formulations utilisées dans les règlements scolaires. « Inadapté, c'est un terme tout à fait équivoque. Qu'est-ce qui est inadapté pour vous? Qu'est-ce qui est

circulaire Dès 28 degrés en classe, les écoles devront adapter leur organisation

CHARLOTTE HUTIN

Alors que les températures devraient encore avoisiner les 30 degrés ces prochains jours, les directions disposent désormais de consignes plus claires pour faire face à ces épisodes de chaleur. Une circulaire envoyée en fin de semaine dernière précise les modalités d'organisation des écoles en cas de circonstances exceptionnelles.

Le texte vise aussi bien les phénomènes climatiques – grands froids, canicules, fortes pluies, tempêtes, neige, verglas ou pics de pollution – que d'autres perturbations comme des mouvements de grève ou des problèmes de mobilité. Les écoles étant confrontées en parallèle à un mouvement de grève, aux modalités variables selon les établissements, la circulaire encadre également ces situations.

Des adaptations prévues dès 28 degrés

Le document rappelle d'abord que l'obligation scolaire reste la norme et que toute absence doit, en principe, être justifiée. Les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs disposent toutefois d'une autonomie leur permettant d'adapter leur organisation aux réalités locales.

La suspension des cours doit ainsi rester une « mesure exceptionnelle ».

Elle peut être décidée par l'établissement en cas de force majeure, définie comme un événement « imprévisible, irrésistible et extérieur ». Contrairement à une tempête ou une inondation, une vague de chaleur, « dont les effets peuvent, en principe, être contenus par des mesures d'adaptation interne », ne relève pas de la force majeure.

Cela étant rappelé, en cas de pics de chaleurs, il est d'abord recommandé

aux directions d'élaborer en amont un « plan canicule ». Celui-ci doit notamment identifier les locaux les plus exposés à la chaleur et ceux offrant les conditions les plus fraîches, faire l'inventaire des espaces extérieur, prévoir un accès facilité à l'eau potable et des modalités de communications avec les familles et les membres du personnel.

La circulaire prévoit ensuite des mesures en fonction des seuils de température définis par l'IRM. Dès 28 degrés

à l'intérieur des classes, il est recommandé d'aérer et de ventiler les locaux aux heures les plus fraîches, de fermer volets et stores durant la journée et, dans la mesure du possible, d'équiper les salles de ventilation ou de climatisation. Les élèves doivent pouvoir accéder à de l'eau potable en permanence et être encouragés à boire régulièrement.

A partir de 30 degrés en classe, les activités physiques extérieures sont déconseillées. Il est aussi recommandé d'adapter le rythme de la journée en programmant les « apprentissages exigeants » en matinée.

Ce n'est qu'à partir de 40 degrés en classe que les établissements peuvent envisager « d'alléger les horaires de l'après-midi, de concentrer les apprentissages principaux en matinée ou de suspendre temporairement les activités collectives et non essentielles ».

La circulaire précise que ces recommandations doivent être appliquées « de manière souple et pragmatique ». « L'objectif principal demeure la protection de la santé des élèves et du personnel, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant », peut-on y lire.

Les directions d'école doivent notamment identifier les locaux offrant les conditions les plus fraîches et prévoir un accès facilité à l'eau potable. © AFP.



La Libre BELGIQUE

De semaine en semaine, la loi-programme élaborée par le gouvernement De Wever est arrêtée au parlement. Le rôle de l'opposition est de s'opposer et les adversaires de la majorité fédérale semblent résolus à jouer leur rôle. Les propositions d'amendements pleuvent, retardant l'adoption du texte et la mise en œuvre des politiques publiques qu'il porte. Parmi ces dernières: le plafonnement de l'indexation des salaires. Ce jeudi, le texte doit repasser l'épreuve de la séance plénière de la Chambre.

Mais qu'est-ce qu'une "loi-programme"? D'où vient cette pratique juridique qui consiste à mélanger des dossiers stratégiques ou moins sensibles dans une seule loi? *Cette loi-programme – que l'on appelle aussi parfois loi-mosaïque – est plurithématique alors qu'une loi classique est monothématique*, relève Christian Behrendt, le constitutionnaliste de l'Université de Liège. *Par le passé, certaines lois-programmes contenaient 22 chapitres car elles touchaient 22 matières différentes. Cela peut donner l'impression d'un certain désordre. Le procédé existe aussi dans les entités fédérées. Je pense notamment au décret-programme en cours d'examen en Communauté française et qui subit, lui aussi, les mêmes tactiques d'amendements de l'opposition.*

"Une logique transactionnelle"

Pour le gouvernement, l'intérêt d'une loi-programme est, a priori, de se simplifier la vie en réglant en une fois de nombreux dossiers. Mais ce texte fourre-tout répond également à des enjeux beaucoup plus politiques. *"En Belgique, les gouvernements reposent sur des coalitions de partis. La dernière fois que l'on a eu un gouvernement reposant sur la majorité absolue d'un seul parti, c'était dans les années 1950. Depuis lors, il est plus facile, dans une logique transactionnelle entre partenaires de coalition, de préparer une loi multithématique qui met en œuvre un accord entre les partis. Cette technique a pris son essor dans les années 60-70",* analyse le professeur de droit constitutionnel.

Afin de garantir le climat de confiance au sein d'une majorité, il vaut

"Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", la tactique cachée derrière la loi-programme...

■ La loi-programme du gouvernement agite les esprits depuis des semaines.



La Chambre lors de l'une de ses sessions plénières. Ce jeudi, la majorité Arizona réussira-t-elle à faire passer sa loi-programme ?

mieux donner force de loi à l'ensemble d'un compromis gouvernemental plutôt que de l'égrener, projet par projet, au parlement. Le risque d'un revirement ultérieur d'un partenaire à l'égard d'une partie de l'accord est ainsi fortement réduit. *"La géopolitique, les prévisions de la Banque nationale, le prix des hydrocarbures... En deux mois, tout peut changer. Dans ce contexte, prévaut le principe d'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. De ce point de vue, la loi-programme n'est pas mauvaise. Un exemple plus ancien au fédéral: le grand deal entre Reynders et Onkelinx sur l'introduction des intérêts notionnels (technique fiscale reposant sur la création d'un intérêt théorique rémunérant les actionnaires d'une entreprise et venant en déduction de sa base imposable, NdLR) en échange de la norme de croissance des budgets de la Sécu. Idéologiquement, ces mesures se compensaient. C'est comme cela que l'on pacifie une coalition gouvernementale."*

Pas un micmac

Toutefois, la technique de la loi-programme ne facilite pas tou-

Afin de garantir le climat de confiance au sein d'une majorité, il vaut mieux donner force de loi à l'ensemble d'un compromis gouvernemental plutôt que de l'égrener, projet par projet, au parlement.

jours la vie du gouvernement, comme on le voit actuellement à la Chambre. La concentration d'une part importante d'une politique dans un seul texte dramatise automatiquement le jeu parlementaire autour de son adoption. *"La virulence de l'opposition contre une loi-programme est proportionnelle à l'importance de celle-ci. Et, pour l'opposition, réussir à apporter un amendement au texte déséquilibre le compromis initial de la majorité. Mais, finalement, tout cela nous honore. Car nous avons un très grand voisin au sud – la France – qui en est à son cinquième Premier ministre sans majorité parlementaire... Il faut donc relativiser les critiques contre le principe de la loi-programme, qui l'assimilent à un micmac. Institutionnellement, je n'ai aucune prévention contre cette technique. La loi-programme répond simplement à un besoin des gouvernements de coalition qui reposent sur des majorités parlementaires hétéroclites et basées sur deux grandes communautés."*

Frédéric Chardon

“La RTBF doit davantage mettre en lumière les artistes francophones”

■ Le député libéral considère que le futur contrat de gestion du média de service public doit intégrer cette dimension.

Faire de la RTBF une véritable vitrine pour les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Voilà le projet du député Charles Gardier (MR) qui livre quelques idées pour le futur contrat de gestion de la télévision francophone de service public. Le député, qui est aussi l'un des fers de lance des Francophiles de Spa, explique qu'il ne lance pas ces idées en l'air et qu'il a l'oreille de la ministre des Médias, Jacqueline Galant (MR), qui négociera le futur contrat de gestion.

Par ailleurs, pour le député libéral, il ne faudrait pas traîner à mettre en œuvre les auditions parlementaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de ne pas rater le coche dans le futur contrat de gestion.

Auvio pour promouvoir les talents

Que propose-t-il? “À l’instar de la VRT qui chaque année met en lumière des artistes flamands, la RTBF devrait en faire de même. Non pas qu’ils ne le font pas, mais il faudrait le faire plus.” Pour ce faire il propose, et c’est nouveau, que la plateforme Auvio de la RTBF devienne “le lieu principal pour les exposer. Que ces artistes viennent du monde la musique, du cinéma, du théâtre, des arts plastiques, etc. Auvio pourrait servir pour mettre de manière permanente des coups de projecteur sur nos artistes”.

Dans cette logique, il suggère de mettre en place une stratégie commune à l’ensemble des médias de la RTBF. “Si nous voulons être efficaces, il faut exercer cette promotion de manière croisée, en radio, télé et sur le web. Aujourd’hui certains artistes sont mis en avant un seul média mais pas les autres.”



EDJA LABEYE-PHILIPPE

Le député Charles Gardier (MR) veut que la RTBF mette en avant les artistes francophones.

Le député propose en parallèle de mettre en place un “label pour tous ces artistes, un label qui permettrait une ouverture à l’international”.

Justement, sur la question du rayonnement international des artistes francophones, la RTBF “doit dans son contrat de gestion actuel démontrer qu’elle mène des actions communes avec des médias étrangers. La RTBF a des partenariats avec Arte, TV5 et elle est membre de plusieurs associations de médias publics au niveau international. Pourquoi ne pas se servir de ces réseaux pour mettre en avant des artistes et proposer des échanges avec des artistes étrangers?”

Des quotas entre 25 et 30 %

Enfin, Charles Gardier revient avec l’idée d’imposer des quotas. “En Flandre la VRT doit proposer 25 % en moyenne d’artistes flamands dans sa programmation musicale. Les quotas sont établis en fonction du média. Il y en a déjà à la RTBF, mais on pourrait les porter à 25 ou 30 % et pas uniquement durant la journée.”

Cette logique devrait se prolonger dans le cadre des événements spéciaux de la chaîne ou même dans l’émission *The Voice*, où la RTBF devrait valoriser des artistes belges francophones au lieu d’artistes le plus souvent venus de France. “Dans le jury de *The Voice*, ce serait quand même bien que nous exposions un peu plus nos artistes également”, conclut le libéral.

Déchets nucléaires: le choix des communes doit-il se faire sur une base volontaire ?

■ Plusieurs approches existent concernant le processus de sélection des sites de stockage.

En 2022, le gouvernement De Croo a pris une décision de principe concernant l'avenir des déchets nucléaires les plus radioactifs et/ou à la plus longue durée de vie: ceux-ci devraient être enterrés en grande profondeur, dans une couche géologique à déterminer.

Rappelons que certains déchets nucléaires ont une durée de vie estimée à 1 million d'années. La couche géologique doit donc, à terme, prendre le relais du béton entourant les déchets nucléaires. En effet, le béton se sera désagrégé après plusieurs centaines d'années, au maximum.

Selon l'Ondraf, l'organisme public chargé de gérer les déchets nucléaires, la couche géologique doit former une barrière naturelle empêchant la radioactivité de se répandre dans l'environnement. Cette couche géologique peut être de l'argile, du schiste, du granite...

L'Ondraf a mené une consultation publique sur le processus décisionnel devant mener au choix d'un site où seront enterrés les déchets nucléaires.

L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a récemment publié un avis à l'occasion de cette consultation publique menée par l'Ondraf. Selon l'AFCN, le stockage géologique "demeure la solution la plus sûre à long terme" pour gérer les déchets nucléaires. En outre, le gendarme nucléaire souligne "la nécessité du lancement rapide du processus de sélection du site". En effet, selon l'AFCN, l'entreposage temporaire, en attendant le stockage définitif, comporte des risques.

Par ailleurs, si l'AFCN est d'accord avec la politique proposée par l'Ondraf, elle formule toutefois une critique vis-à-vis de l'approche volontaire concernant le choix de la com-

mune où sera situé le stockage géologique. "Le plan de gestion retient une approche entièrement volontaire fondée sur une manifestation d'intérêt des communes souhaitant entamer un dialogue", écrit l'AFCN. Or le gendarme nucléaire estime qu'il existe un risque qu'un nombre restreint de communes, voire aucune commune, ne se montre intéressé. Le problème est qu'un nombre trop limité de candidatures pourrait conduire, selon l'AFCN, à une absence de sites conformes aux exigences de sûreté. Et donc à une impasse.

Ceci dit, l'AFCN estime aussi que le projet ne peut pas se faire contre l'avis de la population. Le meilleur moyen de garantir la sûreté est d'avoir le soutien des communes, avance ainsi l'AFCN.

De son côté, Sigrid Eeckhout, la porte-parole de l'Ondraf, avance que l'approche volontaire présente plusieurs avantages. "Plusieurs pays ont dessiné une carte géologique avec les régions les plus adéquates pour accueillir les déchets nucléaires, déclare-t-elle. Cette approche purement technique peut conduire à l'exclusion de certaines communes potentiellement intéressées." En outre, le fait de voir apparaître le nom de sa commune dans la presse peut braquer la population, ajoute Sigrid Eeckhout.

Avec une approche basée sur le volontariat, l'Ondraf espère ne pas braquer les communes et avoir le temps d'expliquer en profondeur son projet. "Mais c'est un challenge", reconnaît Sigrid Eeckhout.

Le choix du site attendra

Par ailleurs, on ne devrait pas connaître de sitôt la localisation du site de stockage. Selon la porte-parole de l'Ondraf, l'organisme publiera prochainement une proposition concernant le processus décisionnel devant encadrer le choix du site. Cette proposition, qui devra ensuite être avalisée par le gouvernement, ne contiendra ni les lieux de stockage potentiels ni le type de roche. Ce n'est que par la suite qu'on avancera dans cette direction.

Laurent Lambrecht